

/VS

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 85-60 du 22 Février 1985

chargeant le Camarade Philippe AKPO,
Ministre des Enseignements Maternel
et de Base de l'intérim du Camarade
Moussa ALI TRAORE, Ministre de la
Culture, de la Jeunesse et des Sports
pour compter du 17 Février 1985.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et
les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée,

VU le décret N° 84-322 du 3 Août 1984 portant composition du Conseil
Exécutif National et de son Comité Permanent,

DECRETE :

Article 1er. - Pour compter du 17 Février 1985, le Camarade Philippe
AKPO, Ministre des Enseignements Maternel et de Base est chargé de
l'intérim du Ministre de la Culture, de la Jeunesse et des Sports
pendant l'absence du Camarade Moussa ALI TRAORE.

Article 2. - Le Présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 22 Février 1985

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 SA/CC 4 ANR 4 SGCEN 4 SPD 2 PPC 2 CPC 6 MCJS-
MEMB 6 Autres Ministères 13 DPE-DLC-INSAR 6 IGE 4 BN-DAN 4 DCCT-
ONEPI-Gde Chanc. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 Préfets 6 JORPB 1.-